

Octobre 2025

En lien avec l'équipe municipale de la commune de Josnes, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'installer trois éoliennes sur votre territoire. Cette lettre présente les grandes lignes de ce projet.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994. Aux côtés des territoires, ses 500 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs éoliens, solaires et hydroélectriques.

Entreprise à mission, le Groupe VALOREM oeuvre à une transition énergétique durable et solidaire. Au travers de différentes actions, VALOREM veille à **maximiser les impacts positifs de ses installations sur les territoires et la société**.

Sur votre territoire, VALOREM étudie depuis 2021 l'implantation d'un projet éolien sur le site de l'Aubépin, sur la commune de Cravant. Le projet de Josnes s'inscrit dans son prolongement.



Parc éolien de Dampierre-en-Craçay (18)

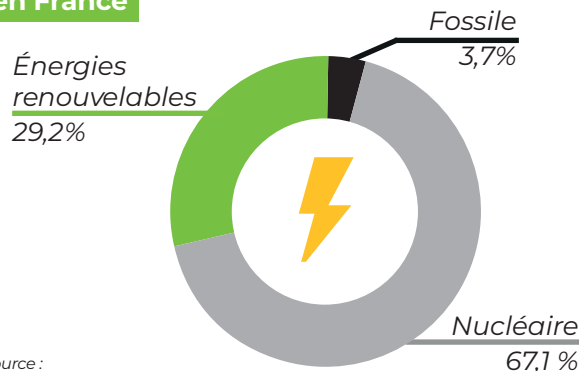
LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

"Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. **Les énergies renouvelables** (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) **n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité**. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par les énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. **La part des énergies renouvelables devra y doubler pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030** (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte)."

Extrait ADEME 2019 "Le changement climatique en 10 questions"

Répartition de la production d'électricité en France



Source :
Bilan électrique RTE 2024

Éolien terrestre

22,9 GW

Puissance installée
09/2024

→ 35,6 GW

Objectif 2028 (Programmation
Périannuelle de l'Énergie)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Consommation d'électricité
couverte par l'éolien en 2024 **10,5%**

Taux de recyclage d'une éolienne **90%**

Durée de vie moyenne
d'une éolienne **20 à 30 ans**

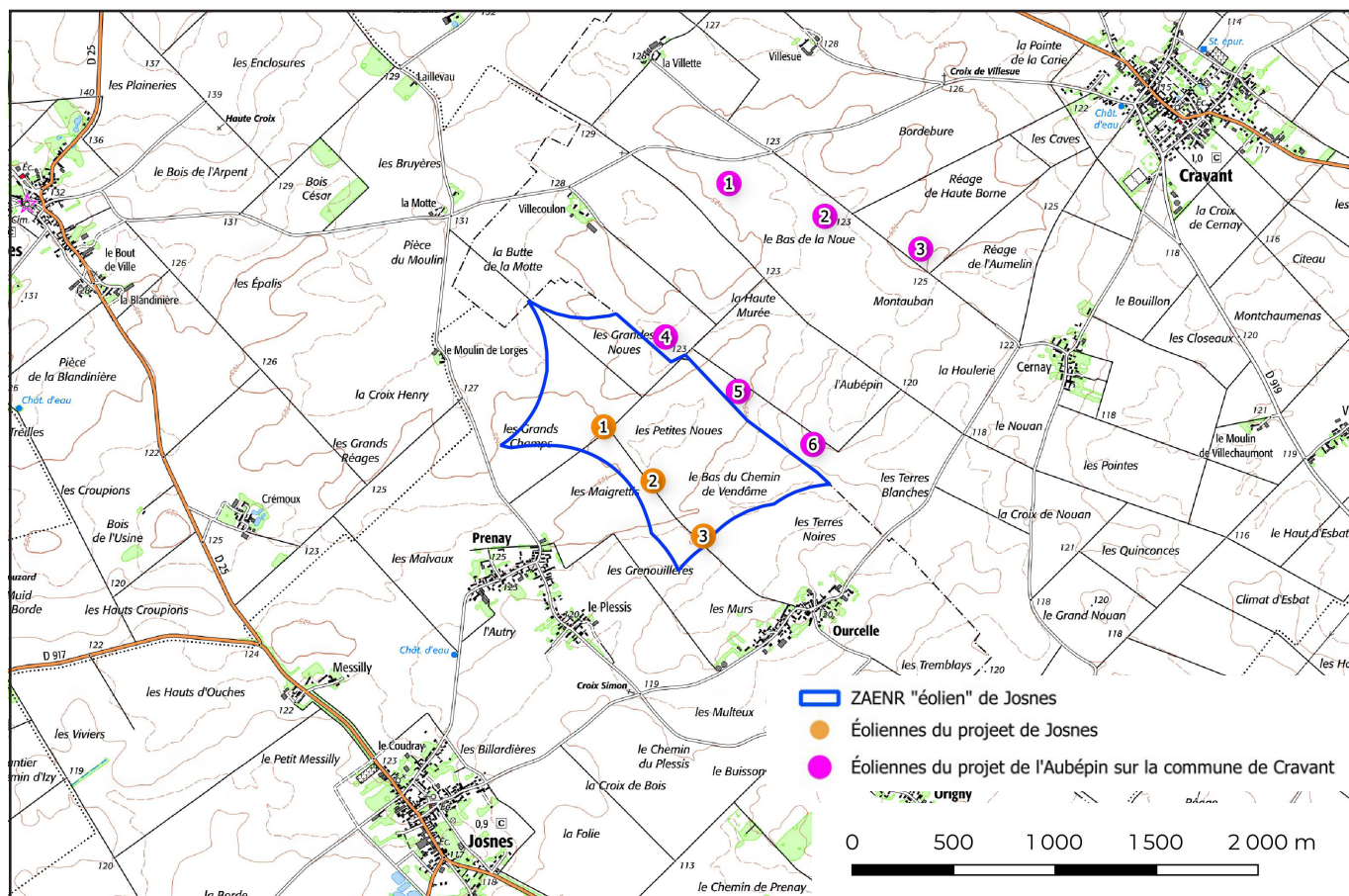


Une éolienne produit de l'électricité **95%**
du temps. On peut prévoir sa production
3 jours à l'avance.

Provision de l'exploitant éolien pour le
démantèlement : **75000€** par éolienne
de 2MW + 25000€MW supplémentaire

UNE ZONE D'ÉTUDE IDENTIFIÉE AU NORD DE VOTRE COMMUNE

Cette zone présente les **atouts nécessaires à l'installation d'éoliennes** : exposition au vent, raccordement au réseau électrique au niveau de Beaugency, absence de contraintes majeures liée à l'environnement ou à la réglementation. Elle se situe à **500 m des habitations**, le minimum imposé par la réglementation française. L'étude de faisabilité a permis d'identifier l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes.



Zone d'implantation potentielle du projet éolien

LES 5 ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc puis son démontage. Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, **VALOREM rencontre l'équipe municipale avant de lancer la faisabilité du projet**. A ce titre, le conseil municipal de Josnes a délibéré en faveur de l'étude d'un projet éolien le 04 février 2025.

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
➔ 2025 (6 mois) Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Présentation au conseil municipal, échanges avec les services de l'État	16 à 24 mois Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de l'État	18 à 30 mois Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes riveraines Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	12 à 24 mois Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes... Tests de mise en service	20 ans minimum Suivi d'exploitation et maintenance du parc Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes

Ces durées sont données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

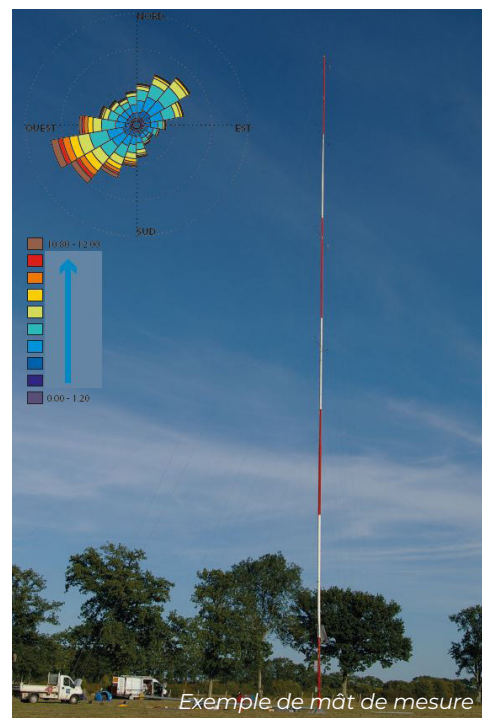
L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ : IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DU SITE

L'étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. Elle est réalisée par une équipe d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres...). À l'issue de ces études, VALOREM détermine **l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes**. Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation du projet éolien** se doit de respecter les recommandations de ces experts et des services de l'État.



Le potentiel de vent

Un **mât de mesure du vent** a été installé sur le plateau agricole pour une durée d'un an. Les données récoltées ont été corrélées avec celles des stations Météo France environnantes afin de déterminer **la vitesse moyenne et les directions du vent** à hauteur de pale puis estimer **la production électrique du futur parc**. Ces éléments nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



Exemple de mât de mesure



L'étude acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, **l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit** par rapport au bruit initial (avant l'implantation des éoliennes).

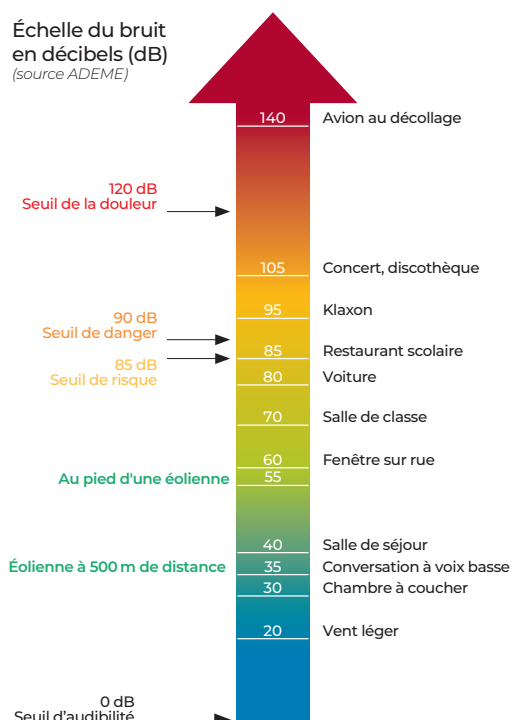
Pour déterminer précisément ce niveau sonore, **des sonomètres** sont installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude.

Après la mise en service des éoliennes, une campagne de mesures acoustiques **vérifie le respect de cette réglementation**, et, si besoin, demande l'adaptation du fonctionnement des éoliennes.



Exemple de sonomètre

Échelle du bruit en décibels (dB) (source ADEME)





L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, **des experts naturalistes du bureau d'étude IEA recensent les différentes espèces**, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes :

>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues observent les oiseaux. Selon la saison, la fréquence de leurs sorties terrain varie d'une par mois à une tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues identifient les chauves-souris en écoutant leurs ultrasons. Ils sont équipés d'instruments de mesure spécifiques et de lampes torches.

>> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



Détecteur d'infrasons



L'étude paysagère

Le bureau d'étude **AEPE - Gingko** analyse également **les éléments structurant le paysage local** (relief, hydrologie, voies de communication, projets et parcs éoliens, patrimoine mondial de l'UNESCO, etc...). Il détermine ensuite les **points de vue emblématiques** et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

CHIFFRES CLÉS



3 éoliennes
de 6,2 MW chacune
maximum



180 m
Hauteur maximum en bout
de pale



18,6 MW
Puissance totale
maximale

UNE RÉUNION PUBLIQUE LE 16 OCTOBRE 2025



Venez rencontrer les équipes VALOREM, vous informer et échanger sur la thématique de l'éolien :

- le jeudi 16 octobre, de 18h30 à 20h, en mairie de Josnes.



parc-eolien-josnes.fr

Votre contact VALOREM

Sylvain BENOIST, chef de projets
06 28 78 22 79
sylvain.benoist@valorem-energie.com
1, rue Eugène Varlin 44000 Nantes
www.valorem-energie.com



VALOREM

Lettre d'information / Octobre 2025
Commune de Josnes
Directeur de la publication
et impressions : VALOREM